

PARACHA VAETHANANE וַאֲתַחֲנֶה

CHABAT NAH'AMOU

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée: 18h49 • Sortie :20h08 PARIS-IDF:20h59 •22h11 Tel-Aviv 19h11•20h10
Marseille 20h33•21h38 Miami 19h43•20h38 Palerme 19h50•20h50

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Moché prie intensément "vaethanane" (supplie, implore), mot dont la valeur numérique de 515 correspond au nombre de prières adressées par Moché à Hachem afin qu'il puisse entrer en Erets Israël. Mais c'est finalement Yéochoua, son élève et successeur qui conduira les Bné-Israel sur leur terre. Moché exhorte le peuple de garder les mitsvot, et en particulier l'interdiction de l'idolâtrie. Puis la paracha fait le rappel de l'émotion du Har Sinaï et des miracles depuis la sortie d'Égypte. Moché désigne les trois villes de refuge situées sur la rive est du Jourdain, réitère les 10 COMMANDEMENTS, et exhorte les Bné-Israel à demeurer fidèles à l'alliance contractée sur le mont Sinaï. Moché donne le passage du « Chema Israël » (le premier paragraphe), injonction à la mitsva de reconnaître l'unité d'Hachem ainsi que de l'aimer, à la mitsva d'étudier et d'enseigner la Tora à ses enfants, ainsi que celles de la mézouza et des téfilin. Moché met en garde les enfants d'Israël de n'oublier ni Hachem, ni la rédemption d'Égypte et ne pas mettre à l'épreuve Hachem qui est un D-ieu 'Jaloux'. Puis la paracha fait état de l'interdiction de se lier aux 7 peuples qu'Hachem leur livre et qu'IL leur fera vaincre lorsqu'ils rentreront en terre d'Israël.

« L'enseignement de nos Sages selon lequel "la récompense est proportionnelle à l'effort" s'applique également à la joie, pas moins qu'à toute autre mitsva. »
(Le Pélé Yoetz)

« ...et tu ne commettras pas d'adultère, ... » (Vaét'hanan 5,17)

Les 5 premiers commandements, inscrits sur la première Table sont :

- Je suis Hachem,
- Tu n'auras pas d'autres dieux,
- Tu ne prononceras pas le nom de D.ieu en vain,
- Souviens-toi du jour du Chabat,
- Honore ton père et ta mère.

Les 5 derniers commandements, inscrits sur la deuxième Table sont :

- Tu ne tueras point,
- Tu ne commettras pas d'adultère,
- Tu ne voleras pas,
- Tu ne feras pas de faux témoignage,
- Tu ne convoiteras pas.

Les 5 premiers commandements reflètent les principes fondamentaux de la foi selon la Torah. Si on veille scrupuleusement à l'observance de ces 5 premiers, on n'envisagera jamais de transgresser les 5 derniers parce qu'on sera sincèrement convaincu que le Maître de l'univers observe chacun de nos gestes. (Tossefta Chévous'ot)

On peut noter que le nom de D.ieu ne figure pas sur le côté gauche des Tables (commandement 6 à 10), car Hachem ne désirait pas que Son nom soit associé aux meurtriers, voleurs, ... Cela aurait été comparable à placer l'effigie ou le nom du Roi dans un lieu impur, ce qui Lui causerait un déshonneur ('Hizkouni - Dévarim 2,12).

Le 7ème commandement, ne pas commettre d'adultère, vient en 2ème position sur la 2ème Table, il est placé en face du 2ème commandement de la 1ère Table (ne pas avoir d'autres dieux).

La Mekhilta nous enseigne que se détourner de son ou sa conjoint(e) pour en rechercher d'autres équivaut à se détourner de D.ieu pour rechercher des dieux étrangers.

(Source Adaptation aux délices de la Torah)

« Le véritable amour, c'est lorsque 2 personnes ne font qu'une, tout en restant deux. »

(Rabbi Ména'hem Mendel de Kotzk)

« ...et tu ne voleras pas, ... » (Vaét'hanan 5,17)

On transgresse ce commandement de 'ne pas voler' même si la victime est si riche qu'elle ne sent pas la perte subie (Rav Saadia Gaon).

Le Kad haKéma'h précise que voler ce qui appartient à un non juif, est d'une certaine façon pire que voler un autre juif, car cela entraîne une profanation du nom de D.ieu ('hilloul Hachem). L'interdiction du vol, 3ème commandement de la 2ème Table, est placé en face de l'interdiction d'invoquer le nom de D.ieu en vain, parce que le voleur sera facilement porté à prêter un faux serment pour faire croire à son innocence.

Le Talmud enseigne que "Tous les gains d'une personne sont prédéterminés d'un Roch Hachana à l'autre" (guémara Beitsa 16a) et que "Personne ne peut rien prendre de la portion réservée à un autre, fût-ce l'épaisseur d'un cheveu" (guémara Yoma 38b).

Le Rav de Kozheglov (Séfer Erets Tsvi) enseigne que lorsque le yétser ara incite une personne à poursuivre une 'hichtadlout' superflue au détriment de l'étude de la Torah ou de la prière, ou encore en transgressant un quelconque interdit, elle devra se souvenir que la jouissance qu'elle espère en retirer lui a déjà été octroyé à Roch Hachana. En fait, le choix de 'quand et comment' obtenir cette jouissance réside dans ses mains. Si elle se retient de la prendre de manière interdite, elle lui parviendra exactement dans la même mesure de manière permise. La pensée suivante pourra l'aider à se renforcer au moment de l'épreuve : si on lui a donné la possibilité de l'obtenir en transgressant un interdit, c'est qu'il est certain qu'elle lui revient ! Ainsi, ne vaut-il pas mieux s'abstenir de transgresser 'vainement' ?

Hachem lui sera alors (si on peut dire) "redevable" pour sa retenue, et IL lui accordera cette jouissance avec un "supplément" en récompense.

Il en est de même de la subsistance d'un homme, qui est fixée d'un Roch Hachana à l'autre.

Même le voleur qui a l'impression d'avoir "gagné" l'argent de son forfait doit savoir qu'en réalité il ne lui a été donné l'opportunité de ce vol uniquement car que cette somme devait lui revenir. S'il n'avait pas été stupide, il l'aurait obtenue proprement...

(Source Adaptation aux délices de la Torah)

« Le véritable "front" de toute guerre se trouve au Ciel. Nous ne sommes pas une nation soumise à des causes naturelles, et ce sont uniquement nos prières, notre Torah, notre repentir et nos actes qui font que la Chékhina réside parmi nous et nous sauve des malheurs. »

(Rav Moché Sternbuch)

« ...et tu ne convoiteras pas, ... » (Vaét'hanan 5,18)

L'interdiction de convoiter est le 10ème Commandement, c'est le 5ème de la 2ème Table et il est placé en face de l'obligation de respecter ses parents.

Selon certaines opinions, cela sous-entend que celui qui convoite finira par donner naissance à un enfant qui le méprisera et qui honorera un homme qui n'est pas son père.

D'après d'autres opinions, les parents qui convoitent donnent un mauvais exemple, ce qui conduira leurs enfants à leur manquer de respect.

Le Rav Chemouny de dire que celui qui convoite les biens de son prochain 'blesse' Hachem, qui Est leur Père commun (quel père aime voir de la jalouse entre ses enfants ?)

Ce dernier des 10 commandements représente l'opposé absolu du 1er commandement qui nous ordonne d'avoir foi en D.ieu. Car celui qui croit sincèrement en D.ieu ne convoitera jamais ce que Hachem a donné à un autre (Kad haKéma'h).

Selon le Rambam (Hilkhot Guézéla), l'interdiction de convoiter peut affecter toutes les lois de la Torah.

Lorsqu'on se laisse dominer par le désir, il n'y a pas de fin à ce qu'on se permet de faire, et aucun des interdits de la Torah ne peut empêcher un individu de commettre une transgression pour assouvir ce dont son cœur a soif.

Pour celui qui a foi en D.ieu et est convaincu que Hachem donne à chacun ce qui lui revient, toute chose appartenant à autrui sera exclue du domaine des possibilités et il ne les convoitera pas (le Ibn Ezra).

Celui qui convoite, non seulement n'obtiendra pas l'objet de son désir mais finira par perdre ce qu'il a déjà. Il a tout à perdre à un tel comportement. Lorsque le serpent convoita 'Hava, non seulement il n'a pas réussi à satisfaire son désir, mais il perdit son statut de roi des animaux et fut privé des pieds qui le plaçaient au-dessus de tous, le laissant diminué et rampant sur la terre (guémara Sotah 9b).

Nous disons dans le 'Chéma' : "Tu aimeras D. de tout ton cœur". Pour celui qui aime Hachem de tout son cœur, il n'y a pas de place en son cœur pour la convoitise (haKétav véhaKabala).

Selon le Targoum Yonathan, de même qu'un individu aura convoité ce qui ne lui appartient pas, le gouvernement lui prendra ce qui ne lui appartient pas.

Il est permis d'être 'jaloux' des érudits et d'envier leur vaste connaissance de la Torah car cela stimule et inspire à étudier davantage (Zohar ; guémara Baba Batra 21a).

(Source Adaptation aux délices de la Torah)

« Et vous qui (êtes) attachés à Hachem, votre Eloqim, vous êtes tous vivants aujourd'hui. » (Vaét'hanan 4,4).

En proportion de "votre attachement à Hachem", "vous êtes en vie aujourd'hui", c'est-à-dire que vous recevrez la vie et la vitalité du Créateur, qui est la source de la vie et de la bénédiction (Min'hat Elazar).

Le Rambam de dire « Plus vous vous attachez à Hachem, plus Sa guidance bénéfique et Son implication dans votre vie personnelle sont importantes. »

Dans toutes nos guerres contre nos ennemis, qu'il s'agisse de nos ennemis physiques parmi les nations, ou de notre grand ennemi spirituel (le yétser ara), notre victoire dépend de la qualité et de la quantité de nos bonnes actions. Ces mérites sont plus puissants que n'importe quelle arme ...

Le roi David dit (Téhilim 27,3) : « Si une armée campe contre moi, mon cœur ne craint rien, si une guerre s'élève contre moi, c'est en cela (תַּוֶּזַת - zot) que j'ai confiance. »

Le mot תַּוֶּזַת se réfère à la Torah, comme dans le verset (Vaét'hanan 4,44) : « Ceci (תַּוֶּזַת) est la Torah que Moché a placée devant Bné Israël. »

Grâce à l'étude régulière de la Torah et à l'accomplissement continu de ses mitsvot, nous pouvons vaincre tous nos ennemis spirituels et physiques et dominer les forces du mal. Il en est ainsi...

(Source Adaptation aux délices de la Torah)

« Les gens d'aujourd'hui ont une vie moins difficile que ceux des générations précédentes, c'est la raison pour laquelle ils ont moins d'endurance pour affronter les situations difficiles. Ainsi, dans notre génération moderne en avancée perpétuelle, les gens cherchent des solutions rapides à leurs problèmes et ne sont pas prêts à s'armer de patience. De plus, notre société habituée au luxe, au confort et aux solutions faciles refuse de souffrir et de faire des concessions. Ce phénomène accentue l'égoïsme et amoindrit le désir de se dévouer pour son conjoint et donc de céder. »

(Rabbi 'Haïm Friedlander - Introduction au "Véyadata ki shaom aolé'ha")

CHABAT NAH'AMOU : CHABAT DE CONSOLATION

Le premier Chabat qui suit Ticha BeAv est le Chabat de la joie de la consolation qu'on espère. Il s'appelle « Chabat Na'hamou », du nom de la haftara : « Na'hamou na'hamou âmi » (« Consolez, consolez Mon peuple »).

Les 'sept semaines de consolation' est le surnom donné à la période des sept chabatot (avec les sept haftarot), entre le 9 Av et la nouvelle année (Roch Hachana). Pendant chacune de ces 7 semaines, nous lisons une haftara dans la série dite des "haftarotes de consolation" (Shéva Dénah'améta). Ce sont des haftarot qui relatent des prophéties de réconfort et de visions de la délivrance messianique.

Par le poids de nos fautes le Temple a été détruit, car Hachem dans l'infini amour qu'Il Porte à son peuple, préféra détruire sa demeure et partir en exil plutôt que de faire abattre son courroux sur ses enfants bien-aimés. Cela témoigne de l'importance que porte Hachem à chacun de nous et à chacune de nos actions, aussi petite puisse t'elle nous paraître. Cette vision d'optimisme doit être le moteur de chaque juif, cela doit remplir chacun de nous de forces, afin d'accomplir notre mission et ramener la lumière divine dans ce monde. Nous avons un rôle central et essentiel à jouer, et chaque jour qui passe où nous sommes encore en vie vient en témoigner.

Que par nos mérites se dévoile très vite et de nos jours notre juste Machia'h, sans aucune souffrance, uniquement dans la bonté et la miséricorde d'Hachem Amen !

« Une goutte de joie favorise une plus grande joie »
(L'Admour de Lelov - Rav David Tsvi Biderman)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Celui qui voit la mer Méditerranée doit-il faire la Bérakha ?

R : Celui qui voit la mer une fois tous les 30 jours dit la Bérakha "Ossé ma'assé béréchit" et celui qui voit la mer Méditerranée dira la bérakha "Baroukh ché'assa ète hayam hagadol" [Hazone Ovadia 467].

Cependant, celui qui voit la mer morte ne fera aucune Bérakha puisque sa création débuta aux temps de Sdom et non pas à la création du monde.

Q : Est-il permis de prier Minha (vendredi) à l'approche de la Chéki'a (tombée de la nuit) sans recevoir le Chabat ?

R : Celui qui est en retard pour prier Minha veille de Chabat, même s'il finira sa prière (Amida) après la Chéki'a, n'aura pas annuler la Mitsva de "Tossefet" (temps supplémentaire "ajouté" au Chabat) puisque qu'il a déjà cessé de travailler, et quand bien même aurait-il reçu Chabat verbalement il peut mettre une condition qu'il ne le reçoit que pour ce qui concerne le travail et non pour les autres choses [Hazone Ovadia 1, 266].

Q : Combien de "Nérotés" (bougies) allume-t-on en l'honneur de Chabat ?

R : Selon l'essentiel de la loi, il suffit d'allumer une seule bougie, et nous avons l'habitude d'en allumer deux : une pour "zakhor" ("souviens-toi") et une pour "chamor" ("tu garderas"). Certains ont coutume d'allumer sept bougies, et certains ont coutume d'en allumer dix, et chacune fera selon sa coutume [certains ont coutume d'allumer au nombre des membres de la maison, Yalkout Yossef p.136]. Et même s'il est de coutume de rajouter des bougies, il faudra faire une distinction pour les deux de "zakhor et chamor".

Celui qui s'héberge dans un hôtel allumera et dira la Bérakha sur l'allumage de la lumière électrique dans sa chambre et même la lumière des toilettes, et s'il ne peut pas, il se tiendra à côté de ceux qui allument les Nérotés (bougies de Chabat) dans le réfectoire mais ne fera pas la Bérakha puisqu'on ne fait pas de Bérakha sur un supplément de lumière [Yalkout Yossef p.81]. (traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5780)

« A force de vouloir ce que tu n'as pas, tu ne veux plus ce que tu as déjà. »
(Rav Béhayé ben Acher)

Pour rien, finalement...

Un verre en cristal se brisa un jour dans la maison de Rabbi Efraïm Zalman Margolis. Son épouse en devint 'hystérique', alors que lui restait d'un calme 'olympien'. Comment pouvait-il être si serein malgré le 'drame' qui venait de se produire ? Son épouse ne comprenait pas ! Et lorsqu'elle lui demanda pourquoi il était si calme, il lui répondit : « S'il te plait, demande-le-moi l'année prochaine. » Un an plus tard, il lui expliqua la raison de son calme d'alors : Aujourd'hui, il n'était plus contrarié par ce qui s'était passé un an plus tôt ! Alors pourquoi aurait-il dû s'énerver au moment où cela était arrivé ? (Source Adaptation aux délices de la Torah)

CHABAT CHALOM ET BON "TOU" ('15') BÉAV À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(*"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche"*, שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא, L'enfant Aharon ben Esther, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, David Aaron ben Sarah, Yonathan H'aïm ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Mochè ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Laurence Dvorah bat Rina, Ella Myriam bat Naomie Simha, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot a'ôlam : אמן!

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Victor ben Jeanne (26 Elloul 5784), Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785), Pinhas Georges Yossef ben Rah'el (20 Tevet 5785), Yaakov ben Fortunée (11 Tevet 5785), Rabbi Efraïm ben Louna (10 Chevat 5785), Yair Mochè ben Vered véyonathan (20 Tevet 5785), Alain H'aïm Ben Eliane Fortunée (25 Chevat 5785), Gisèle Esther Touitou bat Joséphine Freh'a (2 Adar 5785), Lucien Nessim ben Georgette (7 Adar 5785), Itsh'ak ben Margalit (16 Adar 5785), Julien Yossef ben Myriam (16 Adar 5785), H'anna bat Zvia (18 Adar 5785), Yossef ben Esther (22 Adar 5785), Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **נאמן!**